Rencontre d’Ibuka France et le Président de la République

13 mai 2019

Le 5 avril 2019, Ibuka France a rencontré le Président la République et lui a soumis un certain nombre d’axes d’actions qui lui paraissaient essentiels.

- Pacifier les esprits : depuis 25 ans, l’évocation du génocide des Tutsi soulève la question de la nature de l’action de la France au Rwanda entre 1990 et 1994. A cette question, les différents gouvernements n’ont pas réussi à donner une réponse claire et complète. La tentative de clarification initiée par la Mission Quilès en 1998 a fait long feu. Le couvercle a été vite refermé. Le rapport de la Mission est aujourd’hui quasiment oublié. Le résultat est un malaise alimenté par de successives révélations et entretenu par le refus d’ouvrir les archives aux chercheurs. Dans ces conditions, la mémoire du génocide des Tutsi apparaît en France comme un objet qui divise et qu’on ne peut, **sans le préalable d’un examen transparent de la politique qui a été conduite pendant ces années au Rwanda, faire entrer « dans notre mémoire collective ». Pour cela, une totale et complète déclassification de toutes les archives est indispensable.**

- La mémoire a besoin d’un espace d’incarnation, un lieu, une maison de la mémoire, un endroit où on peut trouver des traces matérielles, rencontrer des personnes qui en sont dépositaires ou gardiens. Ibuka France, l’acteur principal de la mémoire du génocide n’a d’autre adresse que la boîte aux lettres de la Maison des Associations de la Mairie du 2è arrondissement de Paris. **En complément des 7 plaques et stèles érigées sur nombre de territoires des collectivités locales, il manque, pour**

donner au génocide perpétré contre les Tutsi une place dans la mémoire collective, un monument à l'échelle nationale, un centre de documentation, une date officielle de commémoration.

- L'inscription d'un fait de l'histoire dans la mémoire collective implique la transmission. Mais s'il est vrai que celle-ci est une fonction de l'école, elle ne peut se faire sans le concours des témoins. Le nombre de sollicitations que nous recevons de la part des collèges et des lycées est bien la preuve de l'intérêt que les équipes pédagogiques attachent au témoignage lorsqu'elles envisagent l'éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble. Les rescapés du génocide des Tutsi qui vivent en France sont-ils en état de rendre ce service à la société ? **Ils-elles portent des cicatrices visibles et invisibles peu ou mal soignées. Ils n'ont pas un endroit où ils-elles peuvent venir se reposer, dialoguer, déposer leur parole. Ils-elles ont besoin d'un soutien que notre association ne peut leur offrir faute de moyens.**

- La justice : nombre de personnes rwandaises sur lesquelles pèsent des soupçons de complicité dans le génocide des Tutsi ont trouvé refuge en France. Le premier jugement est intervenu en 2014. A ce jour, deux procès impliquant trois personnes ont été tenus. L'accueil sans examen de ces personnes, le retard et la lenteur de la justice interrogent sur l'attention que nos institutions portent à ce qui s'est passé au Rwanda entre avril et juillet 1994. Un génocide n'est pas un vol à l'étalage. C'est un crime contre l'humanité. On ne peut inscrire dans la mémoire nationale ce qu'on méprise dans la pratique. **Nous appelons à des mesures indispensables pour accélérer les procédures judiciaires.**

- Enfin, le langage. Les mots sont importants. Or, nous

entendons souvent parler du génocide rwandais, d'un génocide au Rwanda. Qui a peur de nommer la victime ? Par ailleurs entendons ou lisons que le gouvernement de Habyarimana était majoritaire et démocratique. L'argument sonne comme un aveu. Il révèle un aveuglement face à la politique raciste d'un homme qui prétendait incarner le pouvoir hutu issu de la révolution sociale et qui pratiquait officiellement la discrimination des Tutsi dans tous les domaines de la vie nationale. La bonne conscience frôle les limites de l'intolérable lorsque certains déclarent sans sourciller qu'ils le referaient si c'était à refaire. Il n'y aura pas de parole claire et forte sur le génocide des Tutsi s'il n'y a pas reconnaissance de sa dimension raciale. A l'occasion de la 25ème commémoration, **nous attendons du Président de la République qu'il prononce une parole qui sorte du flou jusqu'ici entretenu au sommet de l'Etat sur le génocide perpétré contre les Tutsi.** La mise à distance et le louvoiement par les autres, l'affichage de la bonne conscience par d'autres d'avoir soutenu un régime raciste, sont une porte ouverte à la a banalisation et le déni. C'est le doute et non le génocide des Tutsi qu'ils inscrivent dans la mémoire collective.

A l'issue de cette rencontre, l'Élysée a fait deux communiqués diffusés sur son site:

celui du 5 avril : https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2019/04/05/25e-commemoration-du-genocide-contre-les-tutsi-au-rwanda

celui du 7 avril: https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2019/04/07/une-journee-de-commemoration-du-genocide-des-tutsi

Le 13 Mai 2019, **un décret** consacre désormais en France la date annuelle du 7 avril comme une date officielle de la commémoration du génocide des Tutsi .